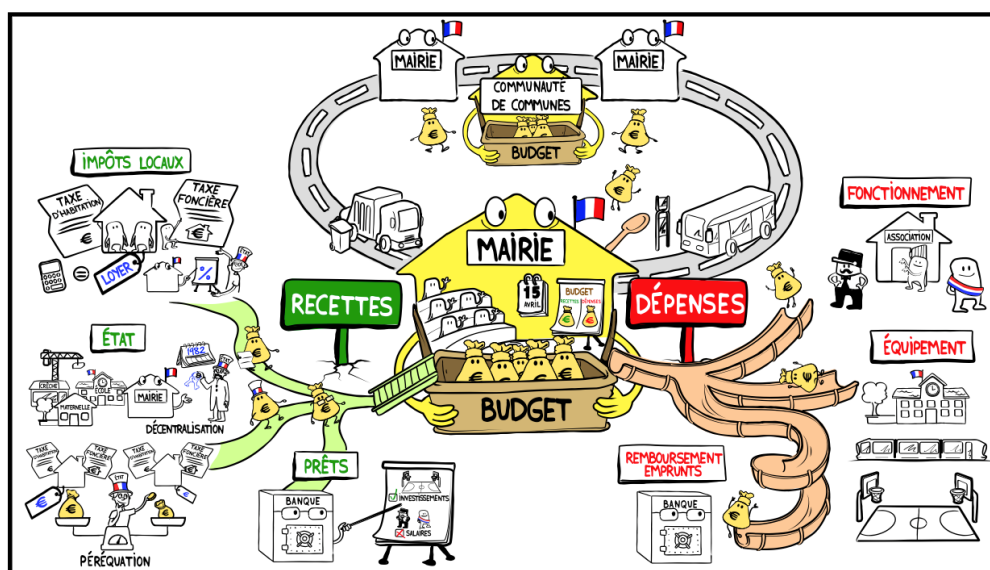




Conseil municipal Du 24 mars 2022

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022



Aux termes des dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L.2313-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L.2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décisions modificatives, compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace les opérations de toutes natures réalisées au cours de l'année.

Les résultats globaux de clôture s'établissent comme suit :

	2019	2020	2021
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	894 572,89	1 078 836,16	1 086 207,34
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	572 415,46	559 884,80	765 411,35
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	1 466 988,35	1 638 720,96	1 851 618,69

1. Section de fonctionnement 2022

Chapitre	Dépenses			
	BP 2021	BP+DM 2021	Réalisé 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	1 151 510,00	1 163 260,00	792 728,35	1 176 500,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 820 800,00	1 820 800,00	1 675 373,50	1 778 400,00
014 - Atténuations de produits	800,00	800,00	759,00	600,00
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	40 000,00	40 000,00	0,00	20 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	80 849,22	230 524,92	0,00	80 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 457,80	60 457,80	135 769,49	97 226,57
65 - Autres charges de gestion courante	117 283,00	117 883,00	111 704,40	133 516,88
66 - Charges financières	13 500,00	13 500,00	9 592,52	12 500,00
67 - Charges exceptionnelles	230 877,14	92 277,14	25 697,52	114 194,55
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	180,30	0,00	180,00
Totaux	3 516 077,16	3 539 683,16	2 751 624,78	3 413 118,00

Variation 2022/2021

-2,93%

Chapitre	Recettes			
	BP 2021	BP+DM 2021	Réalisé 2021	BP 2022
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	658 836,16	658 836,16	658 836,16	570 000,00
013 - Atténuations de charges	45 000,00	15 000,00	48 703,52	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	106,00	1 267,69	106,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	50 550,00	54 050,00	96 463,59	62 980,00
73 - Impôts et taxes	2 155 400,00	2 155 400,00	2 193 425,81	2 207 540,00
74 - Dotations, subventions et participations	563 879,00	573 879,00	585 409,75	525 490,00
75 - Autres produits de gestion courante	32 262,00	32 262,00	39 128,54	36 502,00
77 - Produits exceptionnels	10 150,00	50 150,00	214 597,06	10 500,00
Totaux	3 516 077,16	3 539 683,16	3 837 832,12	3 413 118,00

1.1. Principales recettes de fonctionnement

La ville de Drocourt percevra en 2022 :

- 62 980 € de produits des services, du domaine et vente diverses dont 42 000 € de participations familiales aux services de restauration scolaire et services périscolaires,
- 1 051 361 € de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties :

	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence	Taux votés 2022	Produit attendu 2022
TFB	1 774 700	55,01%	1 870 000	1 028 687	55,01%	1 028 687
TFNB	24 350	88,57%	25 600	22 674	88,57%	22 674
						1 051 361

Dans le respect des engagements pris par le Conseil municipal, les taux d'imposition communaux 2022 sont restés identiques depuis 2017 :

TAUX Fiscalité Directe Locale	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TH	17,29	17,29	17,29			
TFB	32,75	32,75	32,75	32,75	55,01	55,01
TFNB	88,57	88,57	88,57	88,57	88,57	88,57
PRODUITS correspondant	1 002 986	1 056 834	1 063 276	679 655	995 200	1 051 361

Les impôts directs locaux comprennent quatre taxes principales (la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la contribution économique territoriale) et des taxes annexes ou assimilées (imposition forfaitaire des entreprises de réseau, taxe sur les surfaces commerciales...).

Ils sont perçus au profit des collectivités territoriales et de divers établissements publics et organismes.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux a entraîné la mise en œuvre d'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Les modalités de cette refonte de la fiscalité locale sont précisées à l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Cette refonte de la fiscalité locale a fait l'objet d'une compensation à l'euro près pour chaque commune, sur la base du taux de taxe d'habitation qu'elle avait adopté en 2017. Cette compensation à l'euro près a pris la forme d'un mécanisme fiscal, pérenne et dynamique puisque la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements a été transférée aux communes. Celles-ci conservent donc un pouvoir de taux et d'assiette sur un montant identique à celui d'avant la suppression de la taxe d'habitation.

Ce transfert de la TFPB des départements aux communes aurait entraîné, sans mécanisme de correction, une surcompensation de certaines communes - celles qui auraient récupéré plus de TFPB départementale qu'elles n'ont perdu de taxe d'habitation - et une sous-compensation d'autres communes - celles qui auraient récupéré moins de TFPB départementale qu'elles n'ont perdu de taxe

d'habitation. C'est pourquoi un coefficient correcteur a été calculé pour chaque commune afin d'équilibrer le système et garantir à chacune une compensation intégrale.

Il ne remet aucunement en cause la compensation des communes surcompensées, quelle que soit leur taille, dans la mesure où, d'une part, le prélèvement conduit à ramener leurs ressources au niveau de celles perçues avant la refonte de la fiscalité locale et, d'autre part, ce prélèvement est indexé sur le dynamisme de leurs bases de TFPB.

Données	Valeur définitive
Coefficient correcteur	1,005842
Produit de TFPB de 2021	975 333
Allocation de TFPB de 2021 pour les établissements industriels	141 241
Taux de TFPB de 2020 (commune et département)	55,01%
Taux de TFPB de 2021	55,01%
Effet du coefficient correcteur de 2021	6 523

La Communauté d'Agglomération Hénin Carvin (CAHC) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) soumis au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). La CAHC s'est substituée aux communes dans la perception de tous les impôts économiques créés ou transférés par la loi de finances pour 2010 en remplacement de la suppression de la taxe professionnelle.

- 944 500 € de d'attribution de compensation (AC). Il s'agit du transfert financier avec la CAHC en FPU. Il a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre la CAHC en FPU et la commune. L'AC est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité économique moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI. Une fois fixée, l'AC est figée jusqu'au prochain transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres. L'EPCI informe chaque commune, avant le 15 février de chaque année, du montant prévisionnel des attributions qu'elle percevra au titre de ses versements aux communes membres.
- 83 000 € de Dotations de Solidarité Communautaire (DSC). Les communautés de communes et d'agglomération à taxe professionnelle unique peuvent mettre en place une DSC. C'est un versement supplémentaire que peut effectuer l'EPCI à ses communes. C'est une dotation de fonctionnement dont l'esprit consiste à mettre en place une péréquation horizontale entre les communes membres. Son institution est soumise à la majorité des deux tiers des membres du conseil communautaire.
- 17 400 € de Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Il permet de compenser pour chaque commune et EPCI à fiscalité propre les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale.
- 53 000 € de Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
- 37 000 € de Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité. Les redevables de cette taxe sont les fournisseurs d'électricité. Elle est assise sur la quantité d'électricité fournie ou consommée, exprimée en mégawattheures ou fraction de mégawattheure.

- 20 000 € de droits de mutation comprenant les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière. Ils sont dus à l'occasion d'une « mutation », c'est-à-dire lorsqu'un bien change de propriétaire. Au total le montant de cette taxe est égal à 0,715% du prix hors taxe d'achat du logement. Quand le transfert de propriété se fait à titre onéreux (vente, apport à société), les droits d'enregistrement sont appelés « droits de mutation à titre onéreux » (DMTO). Ils pèsent davantage sur les logements anciens. Pour l'immobilier neuf, seule une taxe de publicité foncière de 0,715% est prélevée sur le prix de vente hors taxes. Ce taux réduit de DMTO est réservé aux acquisitions soumises à la TVA (acquis en Vefa « sur plans » ou déjà construit auprès d'un promoteur immobilier). Ainsi, un appartement neuf achevé depuis moins de 5 ans vendu par un particulier (donc non soumis à TVA) est soumis au taux de taxe de publicité foncière au taux de droit commun.
- 280 000 € de dotations forfaitaires : composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), c'est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et la superficie.
- 16 800 € de remboursements sur rémunérations du personnel sous contrats aidés.
- 58 900 € de la part de la Caisse d'Allocations Familiales suite à la signature de conventions Contrat Enfance Jeunesse, Aides aux Temps Libres, Prestations de services.
- 140 000 € de compensation au titre des exonérations de taxe foncière.

1.2. Principales dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité et principalement :

- Les frais de rémunération des personnels,
- Les dépenses d'entretien et de fourniture,
- Les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité,
- Les intérêts de la dette, ...

Les dépenses de fonctionnement, hors charges courantes, prévues en 2022 sont caractérisées, par :

- ✓ L'augmentation des fluides : électricité, gaz, fioul, carburant,
- ✓ L'augmentation des frais d'affranchissement et du nombre de recommandés,
- ✓ Une augmentation de la police d'assurance statutaire,
- ✓ Une provision pour risque de contentieux (opération d'ordre),
- ✓ Une augmentation des dépenses de télécommunications afin d'assurer le passage à la fibre et la voie IP qui constitueront des économies sur le prochain exercice (résiliations en cours),
- ✓ Le contrôle quinquennal des ascenseurs,
- ✓ L'éclairage extérieur avec détecteur de présence à la cantine Paris,
- ✓ Du schiste sur le parking de la cantine Paris,
- ✓ A Cefoplast : peinture, éclairage, BAES, faux-plafond (éventuellement isolation phonique),
- ✓ L'entretien des écoles par l'association IMPULSION,
- ✓ A Dolto : peinture, étagères,

- ✓ A Thorez : remplacement et paramétrage de 4 moteurs de volets,
- ✓ Au local jeunes : peinture de la grande salle,
- ✓ A la mairie : peinture du bureau du CCAS,
- ✓ Au stade Baland : peinture façade,
- ✓ Aux services techniques : peinture façade,
- ✓ L'abattage et l'élagage des arbres en bordure de voies ou sur les terrains communaux (entretien),
- ✓ La poursuite de la dératisation,
- ✓ La réparation des caniveaux Rue Saussez,
- ✓ La réduction de la liste et de la quantité des produits d'entretien utilisés,
- ✓ L'entretien et la réparation des véhicules,
- ✓ Le suivi des dépenses en vaisselle jetable,
- ✓ Pour la jeunesse : jeu de lumière, micros, outils multifonction, disc-golf, enceintes,
- ✓ Le rapprochement des services bibliothèque/ludothèque,
- ✓ Des formations PSC1 et autres pour les agents,
- ✓ Marseillaises et drapeaux dans les écoles,
- ✓ Un concert à l'extérieur pendant les enchanteurs,
- ✓ A l'école de musique : 3 enceintes,
- ✓ La confection d'un nouveau logo,
- ✓ La reprogrammation des manifestations de Noël,
- ✓ La distribution d'une box santé,
- ✓ Une nouvelle campagne de stérilisation de chats, du matériel pour leur capture,
- ✓ Le colis de Noël pour les plus de 70 ans au lieu des plus de 75 ans,
- ✓ La fête des parents au lieu de la fête des mères,
- ✓

- ✓ Des subventions aux associations :

ACCENT 9	3 000,00
AMICALE NOTRE DAME LORETTE	43,00
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	146,00
	1 622,00
ANCIENS COMBATTANTS	146,00
ASSOC APE PRIN/CURIE	146,00
ASSOC APE DOLTO/THOREZ	146,00
ASSOC CHIFFRES ET LETTRES	146,00
	300,00
ASSOC DROCOURT POLOGNE	146,00
	0,00
ASSOC FESTIVE DE LA PARISIENNE	146,00
	300,00
ASS SPORTIVE COLLEGE PAUL LANGEVIN	1 050,00

CLUB LA JOIE DE VIVRE DROCOURT	146,00
	200,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE MAURICE THOREZ (MATERNELLE FRANCOISE DOLTO)	762,00
COOPERATIVE ECOLE JEANETTE PRIN	762,00
COOPERATIVE ECOLE JOLIOT CURIE	972,48
COOPERATIVE ECOLE MAURICE THOREZ	810,40
CYCLO DE DROCOURT	146,00
DON DU SANG	50,00
HARMONIE AVENIR	146,00
	9 000,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS	45,00
JUDO CLUB	146,00
	3 520,00
LA PLUME ET LE PINCEAU	146,00
PEP 62	100,00
SCLEROSES EN PLAQUES	50,00
SECOURS POPULAIRE	146,00
	707,00
UN ZEST D'ART	146,00
	400,00
USOD	146,00
	10 354,00
TOTAL	36 237,88

2. Section d'investissement 2022

Chapitre	Dépenses					
	BP 2021	BP+DM 2021	Réalisé 2021	Reports 2021	BP 2022	Total
020 - Dépenses imprévues (investissement)	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	106,00	1 267,69	0,00	106,00	106,00
13 - Subventions d'investissement	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	66 000,00	66 000,00	65 672,17	0,00	66 800,00	66 800,00

20 - Immobilisations incorporelles	88 894,99	84 344,99	42 344,19	35 634,80	62 470,00	98 104,80
21 - Immobilisations corporelles	1 195 536,46	1 400 280,16	389 672,00	144 349,92	1 315 838,26	1 460 188,18
27 - Autres immobilisations financières	0,00	3 696,00	3 696,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	1 390 431,45	1 604 427,15	512 652,05	179 984,72	1 485 214,26	1 665 198,98

Variation 2022/2021

19,76%

Chapitre	Recettes					
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	662 224,43	662 224,43	662 224,43	0,00	902 241,07	902 241,07
021 - Virement de la section de fonctionnement	80 849,22	230 524,92	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
024 - Produits de cessions	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 457,80	60 457,80	135 769,49	0,00	97 226,57	97 226,57
10 - Dotations, fonds divers et réserves	493 000,00	498 000,00	498 545,00	0,00	551 207,34	551 207,34
13 - Subventions d'investissement	93 400,00	152 720,00	118 354,20	43 155,00	-8 631,00	34 524,00
Totaux	1 390 431,45	1 604 427,15	1 414 893,12	43 155,00	1 622 043,98	1 665 198,98

2.1. Principales recettes d'investissement

La ville de Drocourt percevra en 2022 :

- 1 418 448,41 € d'excédent 2021 reporté et d'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2021,
- 12 000 € de provision pour risque de contentieux (opération d'ordre),
- 85 226,57 € d'amortissement des immobilisations,
- Une dotation au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée des dépenses réalisées en 2020 estimée à 25 000 € ; le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement, c'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques,
- Le produit de la taxe d'aménagement estimé à 10 000 € ; c'est un impôt local perçu par la commune, le département et la région sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments que les pétitionnaires peuvent faire sur leur terrain dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou autorisation préalable),

- 35 524 € de subventions et plus précisément : 20 139 € de FRANCE RELANCE pour le projet socle numérique dans les écoles élémentaires, 14 385 € de DETR 2021 pour les travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'entrée de l'école THOREZ,

Des demandes de subventions sont en cours d'instruction ou attribuées selon conditions de réalisation (non encore inscrites au budget) :

- FONDS SPECIAL DE RELANCE REGION : Réhabilitation thermique et acoustique de la salle polyvalente de Drocourt avec l'aménagement d'un parking et d'un cheminement piétonnier à Drocourt (80 507 €),
- FRANCE RELANCE DSIL 2021 : Travaux de réhabilitation thermique et acoustique de la salle Ruffin Saussez (90 764.15 €),
- FEDER - FSE - IEJ Projet Numérique Multi-Partenarial Développement d'un portail à destination des familles MyPérischool (16 301.60 €),
- DSIL2022 : modernisation infrastructure réseau et téléphonie (23 335.20 €),
- DSIL2022 : travaux aménagement espaces publics réhabilitation parisienne et ERBM Phase 1 (61 660 €),
- DETR2022 : MO aménagement espaces publics réhabilitation parisienne et ERBM Phase 1 (10 790 €),
- DETR2022 : travaux aménagement espaces publics réhabilitation parisienne et ERBM Phase 1 (61 660 €),
- DSIL2022 : démolition aménagement voyette entre Rues Paul Bart et de Bretagne (111 874.65 €),
- DETR2022 : démolition aménagement voyette entre Rues Paul Bart et de Bretagne (44 749.86 €),

2.2. Principales dépenses d'investissement

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 66 755.61 €.

Les principaux investissements prévus en 2022 (hors Restes à Réaliser 2021) sont les suivants :

SERVICE	LIBELLE	PROPOSITIONS BP
11 - ADMINISTRATION	Dépenses imprévues	40 000,00
11 - ADMINISTRATION	Amortissement des subventions d'Équipement	106,00
11 - ADMINISTRATION	Etat de la dette	66 755,61
11 - ADMINISTRATION		44,39
11 - ADMINISTRATION	Réserve 'projets à définir' (stade antal, aires de jeu, ...)	136 538,26
13 - INFOTELECOM	LICENCE OFFICE 365 RENOUELEMENT	1 800,00
13 - INFOTELECOM	LICENCE OFFICE 365 POUR LE PC portable RH	240,00
13 - INFOTELECOM	LICENCE OFFICE 365 adresse : autorisation.urbanisme@mairie-drocourt.fr	70,00
13 - INFOTELECOM	Logiciel ILLUSTRATOR pour le service Communication (ADOBE)	360,00
13 - INFOTELECOM	WIFI AU LOCAL JEUNES	530,00
13 - INFOTELECOM	Mise en réseau (câblage) des écoles DOLTO et PRIN	10 000,00
13 - INFOTELECOM	PC portable RH	1 400,00
13 - INFOTELECOM	PC fixes et portables RENOUELEMENT	4 500,00
13 - INFOTELECOM	PC "gaming"	1 000,00
13 - INFOTELECOM	Équipements téléphoniques suite à étude	25 000,00
2101 - AGORA	1 porte "issue de secours" sur la scène de l'AGORA	5 000,00
2101 - AGORA	Écran géant et vidéoprojecteur à l'AGORA	5 000,00

2103 - 3eAGE	1 cuisine équipée	1 500,00
2106 - CEFOPLAST	Fenêtres	6 500,00
2107 - CURIE	Diagnostic solidité	7 500,00
2107 - CURIE	Sécurisation des écoles (dossier 2020) : visiophone/interphone	10 000,00
2107 - CURIE	Tables et chaises	3 000,00
2107 - CURIE	1 bibliothèque pour la classe de Mme Legrand	300,00
2107 - CURIE	1 frigo pour le périscolaire	350,00
2108 - DOLTO	Sécurisation des écoles (dossier 2020) : visiophone/interphone	9 000,00
2108 - DOLTO	2 tables	250,00
2109 - PRIN	Diagnostic solidité	7 500,00
2109 - PRIN	Sécurisation des écoles (dossier 2020) : visiophone/interphone	9 200,00
2109 - PRIN	Porte	5 000,00
2110 - THOREZ	Sécurisation des écoles (dossier 2020) : visiophone/interphone	9 500,00
2116 - LOCALJEUNES	10 tables et 40 chaises	4 000,00
2117 - MAIRIE	Toiture terrasse (reprise évacuation)	2 200,00
2117 - MAIRIE	Toiture du grenier	40 000,00
2120 - SALLESUSSEZ	TX SALLE POLYVALENTE RUE SAUSSEZ - MAITRISE D'ŒUVRE	17 870,00
2120 - SALLESUSSEZ	TX SALLE POLYVALENTE RUE SAUSSEZ - TRAVAUX	420 000,00
2122 - STADEBALAND	Rénovation de la façade du local collé à THOREZ (crépi)	5 000,00
2123 - TECHNIQUES	Travaux de façade (réfection et modification portail)	15 000,00
22 - ESPACESVERTS	1 broyeur composteur	8 000,00
22 - ESPACESVERTS	1 broyeur muthing (sur tondeuse)	7 000,00
23 - VOIRIE	REHABILITATION CITE DE LA PARISIENNE Adhésion à la Société Publique Locale	10 000,00
23 - VOIRIE	REHABILITATION ESPACES PUBLICS CITE DE LA PARISIENNE MOE (travaux estimés à 388 400 € HT) Bois gourmand et Prairie des familles	20 000,00
23 - VOIRIE	Étude Plan de circulation "Palma" "Village"	15 000,00
23 - VOIRIE	Préau parasol Place Allende	20 000,00
23 - VOIRIE	Travaux de voirie	260 000,00
23 - VOIRIE	Radar pédagogique (3000€) Panneaux (5000€)	8 000,00
23 - VOIRIE	Acquisition d'illuminations de Noël (dont 20 mâts d'EP à équiper)	12 000,00
23 - VOIRIE	Poubelles à déjections	4 000,00
27 - ST	DEMOLITION DE 3 MAISONS RUE ALBERT SAUSSEZ - TRAVAUX (1/3)	21 400,00
27 - ST	AMENAGEMENT VRD RUE ALBERT SAUSSEZ – TRAVAUX VOYETTE	172 000,00
27 - ST	DEMOLITION DE 3 MAISONS ET AMENAGEMENT VRD RUE ALBERT SAUSSEZ - TRAVAUX (1/3)	21 400,00
27 - ST	DEMOLITION DE 3 MAISONS ET AMENAGEMENT VRD RUE ALBERT SAUSSEZ - TRAVAUX (1/3)	21 400,00
415 - ECOLEMUSIQUE	Instruments de musique	3 000,00
421 - COM'MUNICIPALE	Signalétique (panneaux directionnels services, commerçants, artisans, ...) et enseignes de bâtiments	10 000,00
		1 485 214,26

2.3. Emprunts

Objet	Preteur	Montant Contrat	Mois	Capital Restant Du Avant Échéance	Montant Capital Remboursé	Montant intérêts versés	Montant Echeance
PROGRAMME D AMENAGEMENT DE L ESPACE ASSOCIATIF ET DE L EXTENSION DE LA CANTINE SCOLAIRE 2EME TRANCHE REALISE 2008_2007040	SCOP CAISSE D EPARGNE ET DE PREVOYANCE NORD FRANCE EUROPE	270 000,00	décembre	47 980,62	23 422,28	2 327,06	25 749,34
FINANCEMENT OPERATIONS_1211880	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	650 000,00	février	238 333,46	10 833,33	1 399,48	12 232,81
			mai	227 500,13	10 833,33	1 943,38	12 776,71
			août	216 666,80	10 833,33	1 913,50	12 746,83
			novembre	205 833,47	10 833,34	1 817,83	12 651,17
Totaux					66 755,61	9 401,25	76 156,86